

Transports scolaires, culture, sports, l'agglo vous soutient !

Roissy Pays de France renouvelle sa politique de soutien aux familles et aux jeunes du territoire et reconduit les dispositifs d'aides financières.

Rentrée 2023 - 2024

#monagglomaid !

Le Pass'agglo Sport et Culture de retour :
une aide de 50 € pour la pratique sportive
et/ou culturelle pour les jeunes de l'agglo

roissypaysdefrance.fr

Roissy
Pays de
France
AGGLOMÉRATION

Transports scolaires

L'agglomération a décidé de reconduire le Pass'agglo Transports scolaires. Suite à l'augmentation des prix des titres de transports scolaires, elle a réévalué sa prise en charge pour que le reste à charge des familles ne change pas. Afin de bénéficier de cette aide, les familles devront déposer leur formulaire de souscription ou de renouvellement dûment rempli directement au CCAS aux horaires d'ouvertures ou pendant les permanences. Il est nécessaire de joindre au dossier un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du futur abonné ou de ses parents, ou d'une attestation d'hébergement s'il a plus de 18 ans, d'un mode de paiement (chèque ou RIB si paiement par prélèvement), d'une photographie d'identité en cas de première demande et d'un certificat de scolarité pour les étudiants.

Culture et sports

De même, les Pass'agglo Sport et Culture sont également renouvelés. Ils permettent une prise en charge de 50 euros pour une adhésion ou une licence annuelle à des clubs sportifs du territoire, et pour une adhésion ou une cotisation annuelle à des équipements publics ou des associations qui favorisent et dispensent des pratiques culturelles et sportives. Ces deux dispositifs sont cumulables mais un seul Pass'agglo sport et un seul Pass'agglo culture peuvent être accordés par saison et par jeune. Pour les obtenir, il faut avoir moins de 18 ans au 1er janvier 2024 et résider dans une des 42 communes de l'agglo.

Liens utiles

[Le site de Roissy pays de France](https://www.roissypaysdefrance.fr)